



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENGHIEN-LES-BAINS

--- oOo ---

Séance du 10 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 10 février à 19h00, le Conseil municipal de la Ville d'ENGHIEN-LES-BAINS, dûment convoqué, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe SUEUR, Maire, 1^{er} Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise.

Conseillers Municipaux en exercice:		33
Date de convocation	:	4/02/2022
Fin du Conseil	:	21h15

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Philippe SUEUR, Maire, Marc ANTAO, 1^{er} Adjoint, Sophie MERCHAT, Benjamin CHKROUN, Véronique FERIEN, Grégoire PENAIRE, Sylvie NOACHOVITCH, Marie-Christine FAUVEAU, Georges JOLY, Adjoints au Maire, Yaël SOUSSAN, Julia DELESCHAUD-RENAULT, Laurent GUEDJ, Samuel ELONG NDAME (arrivé à 19h30), Laurence ROBBE, Eric BASSOT (arrivé à 19h30), Gisela BRARD, Pathé SEGNANE, Aurélie MARTINEZ, Roland MANGERET, Mélodie DUQUENOY-DARTIS, Véronique DURK, Clément MOUSSY, Pauline BIDAUD, Albert KALADJIAN, Dominique CHARLET, Anne-Estelle LHOTE, Sophie MALEY, Conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRESENTÉS :

Patrice MANFREDI - pouvoir à Grégoire PENAIRE
Linda LAVOIX - pouvoir à Albert KALADJIAN
Dominique RIPOLL - pouvoir à Sylvie NOACHOVITCH
Paul AÏSS - pouvoir à Marc ANTAO
Maxime DURIER - pouvoir à M. Le Maire
David BUFFAULT - pouvoir à Anne-Estelle LHOTE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent GUEDJ

oooooooooooooooooooooooooooooooo

Approbation des procès-verbaux des séances des conseils municipaux des 25 novembre et 16 décembre 2021

Les procès-verbaux des séances des conseils municipaux des 25 novembre et 16 décembre 2021 sont adoptés à **L'UNANIMITE**.

Décisions du Maire

Par la délibération n°2020-01-06 du 25 mai 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, il est présenté ci-dessous au Conseil municipal les décisions que Monsieur le Maire a été amené à prendre dans le cadre de cette délégation.

Les décisions du Maire sont consultables auprès de la direction générale.

ACTION CULTURELLE			
MEDIATHEQUE			
2021-340	21/12/2021	Contrat entre la Ville d'Enghien-Les-Bains, pour sa médiathèque, et Monsieur Simon BENTOLILA, pour l'animation de la conférence/dédicace de Monsieur Bertrand Périer, sur le thème de « L'Art de l'éloquence » autour de son livre « Sur le bout de la langue : le plaisir du mot juste », le vendredi 07 janvier 2022. La prestation se déroulera à partir de 19h00, dans l'Auditorium du Centre des Arts	310,00 €
CDA			
2021-307	02/12/2021	Contrat pour une projection publique non commerciale entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et Swank Films Distribution France, pour une diffusion du film «Apollo 13» le 26 janvier 2022, dans le cadre de la programmation PIDS Enghien 2021-2022 du Centre des arts	490,58 € TTC
2021-308	02/12/2021	Convention de partenariat entre la Commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et le Festival Jazz au fil de l'Oise, pour le concert « Septet Fragments » le vendredi 03 décembre 2021 dans le cadre de la saison 2021-2022 du Cda	1 252,68 €
2021-315	08/12/2021	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et 1er Stratagème pour le spectacle « Our Daily Performance » le 10 décembre 2021, dans le cadre de la saison 2021- 2022	7 869,22 €

2021-317	08/12/2021	Avenant n°2 à la convention de résidence de recherche et création entre la Commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et Cristina Hoffmann pour la mise en oeuvre du projet « Le département de la divagation » dans le cadre de la saison 2021-2022 du Cda	3 000,00 €
2021-320	10/12/2021	Accord de partenariat entre la Commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et le CNC, l'AFC, Choose Paris Région, la CST, la FICAM, l'Industrie du rêve pour le « Paris Images – l'événement des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel », dans le cadre du festival PIDS-Enghien 2022	3 000 TTC
2021-329	14/12/2021	Accord de parrainage entre la Commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts, et l'entreprise Micro-Star International Co., LTD, dans le cadre du PIDS 2022	8 000,00 €
2021-332	15/12/2021	Convention de partenariat entre la Commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et l'Industrie du rêve pour le « Paris Images – l'événement des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel », dans le cadre du festival PIDS-Enghien 2022	300,00 €
2021-342	22/12/2021	Convention de partenariat entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et le réseau Escales Danse pour la cession du spectacle Itmahrag de Olivier Dubois, dans le cadre de la programmation saison 2021/2022 du Centre des arts	1 500 € TTC
2022-005	04/01/2022	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et Le Clair Obscur pour le spectacle « Les furtifs » le 18 janvier 2022, dans le cadre de la saison 2021- 2022	8 139,11 €
2022-006	05/01/2021	Contrat de prêt entre la Commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts, et le Musée du cinéma de Lyon pour l'exposition « INTERSTELLAIRE » du 14 janvier au 08 avril 2022, dans le cadre de la programmation de saison 2021-2022 du Cda	18 632,00 €

ACTION EDUCATIVE			
2021-300	24/11/2021	Convention de prestation avec la société DANS LES BACS A SABLE pour une représentation « Les Animaux de la Forêt », le Jeudi 23 décembre 2021	633,00 €
2021-301	24/11/2021	Convention de prestation avec la société CIE THEATRE DE LA LUNE pour une représentation « Le Petit Chaperon Rouge », le Vendredi 31 décembre 2021	633,00 €
2021-302	24/11/2021	Convention avec le collège Notre Dame Providence concernant les « Permanences de l'espace jeunesse » de l'année scolaire 2021-2022	gratuit
2021-305	01/12/2021	Convention de partenariat avec la société "Compagnie ZEBULINE" - Spectacle de Noël "Charlotte la Marmotte"	490 €TTC
2021-306	01/12/2021	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts, et la Compagnie TPO pour 2 représentations du spectacle « Colors » à destination du public scolaire de la commune, le 14 décembre 2021, dans le cadre de la saison 2021- 2022 du Centre des arts	5 767,90 €
2021-309	06/12/2021	Convention-cadre objectifs entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'association « La Société Nautique d'Enghien » pour la mise à disposition de la Base Nautique	gratuit
2021-310	06/12/2021	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association « BIEN HETRE » pour la mise à disposition du gymnase de La Coussaye	gratuit
2021-312	07/12/2021	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains, le Département du val d'Oise et le collège G. Pompidou pour la mise à disposition du gymnase de La Coussaye	gratuit
2021-313	07/12/2021	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association « BOXING CLUB ENGHIEEN » pour la mise à disposition du gymnase de La Coussaye	gratuit
2021-316	08/12/2021	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts, et l'association RIDZ compagnie pour 2 représentations du spectacle « Miwa » à destination du public scolaire de la commune, le 17 décembre 2021, dans le cadre de la saison 2021- 2022 du Centre des arts	5 802,50 €

2021-318	09/12/2021	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Ecole privée Notre Dame Providence et AS Notre Dame, pour la mise à disposition du gymnase de La Coussaye	12,50 €/heure
2021-319	09/12/2021	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association « LE CLUB DE TENNIS DE TABLE D'ENGHIEN-LES-BAINS - CTTE » pour la mise à disposition du gymnase de La Coussaye	gratuit
2021-323	13/12/2021	Convention entre la commune d'Enghien-Les-Bains, l'association « Société Nautique d'Enghien » et le collège Georges Pompidou pour la mise à disposition de la base nautique	gratuit
2021-324	13/12/2021	Convention entre la commune d'Enghien-Les-Bains, l'association « Enghien-Sports » pour la mise à disposition du gymnase Maurice et Jean Boucher	gratuit
2021-326	14/12/2021	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association « LE CLUB DE LA RETRAITE SPORTIVE D'ENGHIEN - CRSE » pour la mise à disposition du Complexe sportif Le Veillard - Dojo	gratuit
2021-327	14/12/2021	Convention de mise à disposition du Gymnase La Coussaye pour le CRSE (Club Retraite Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association « LE CLUB DE LA RETRAITE SPORTIVE D'ENGHIEN-LES-BAINS - CRSE » pour la mise à disposition du gymnase de La Coussaye Sportive d'Enghien)	gratuit
2021-328	14/12/2021	Convention de partenariat avec Monsieur Alain LAFON - Spectacle de Noël « La folle vadrouille de Noël », le jeudi 23 décembre 2021	600 TTC
2021-330	15/12/2021	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association « FOOTBALL CLUB DEUIL ENGHIEEN - FCDE » pour la mise à disposition du gymnase de La Coussaye	gratuit
2021-331	15/12/2021	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association «Union Sportive de Deuil Enghien Montmorency – USDEM » pour la mise à disposition du gymnase de La Coussaye Convention avec l'USDEM pour la mise à disposition du gymnase la Coussaye	gratuit
2021-333	16/12/2021	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association « L'ESPRIT DE CIRQUE » pour la mise à disposition du gymnase de La Coussaye	gratuit

2021-334	16/12/2021	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association « KI SHIN DOJOS ENGHIEN - KSD ENGHIEN » pour la mise à disposition du Complexe sportif Le Veillard - Dojo	gratuit
2021-335	16/12/2021	Convention de partenariat avec l'Association Mission locale de la Vallée de Montmorency, représentée par Madame Sandrine LEMOING, dans le cadre de la mise en place d'une permanence au sein du Bureau Information Jeunesse (BIJ)	gratuit
2021-337	20/12/2021	Convention de partenariat avec « SLM Prod » - Spectacle de Noël « L'incroyable Noël de Billy », le jeudi 30 décembre 2021	600 € TTC
2021-339	20/12/2021	Partenariat avec la société « N'JOY » dans le cadre des activités des ALSH durant les vacances scolaires de fin d'année - « Boarding Pass »	493,16 € TTC
2021-347	27/12/2021	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association « Société Athlétique d'Enghien - SAE » pour la mise à disposition du Complexe sportif Le Veillard - Salle de musculation	gratuit
2021-348	27/12/2021	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association « JU JITSU CLUB D'ENGHIEN - JJCE » pour la mise à disposition du Complexe sportif Le Veillard - Dojo	gratuit
2021-349	28/12/2021	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association « L'ECOLE DU TAIJI QUAN » pour la mise à disposition du Complexe sportif Le Veillard - Dojo	gratuit
2021-350	28/12/2021	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association « CS FIGHT » pour la mise à disposition du Complexe sportif Le Veillard - Dojo	gratuit
2022-001	03/01/2022	Convention entre la commune d'Enghien-Les-Bains, l'association « Enghien-Sports » et L'école Raoul RIET pour la mise à disposition du gymnase Maurice et Jean Boucher	gratuit
2022-002	03/01/2022	Convention entre la commune d'Enghien-Les-Bains, l'association « Enghien-Sports » et L'école privée Notre Dame Providence pour la mise à disposition du gymnase Maurice et Jean Boucher	12,50 €/h
2022-003	03/01/2022	Convention entre la commune d'Enghien-Les-Bains, l'association « Enghien-Sports » et L'école privée Saint-Louis/Sainte-Thérèse pour la mise à disposition du gymnase Maurice et Jean Boucher	12,50€ /h

DEVELOPPEMENT DURABLE/NOUVELLES SOLIDARITES			
2022-004	03/01/2022	convention de partenariat avec l'association Destination multimédia	gratuit
FINANCIER			
2021-299	24/11/2021	Portant modification de la régie d'avances RA 240-83 « action éducative » pour les dépenses occasionnées par les services de l'action éducative	gratuit
JURIDIQUE			
2021-345	23/12/2021	Convention de mise à disposition d'armoires électriques pour l'alimentation d'équipements d'aération de l'eau sur le lac d'Enghien-les-Bains - durée de la convention:10 ans	Redevance annuelle : 6 600 € HT
MARCHES PUBLICS			
2021-304	29/11/2021	Signature de l'accord-cadre n°95 210 89 ST 21-022 relatif à la maintenance et l'assistance des progiciels Civil net « gestion financière » et « ressources humaines »	13 354 € HT/an soit 16 024,80 TTC/an
2021-325	13/12/2021	Signature de l'accord-cadre n°95 210 89 ST 21-017 relatif à l'organisation de séjours pour les enfants et jeunes de la ville Lot n°1- Organisation de classes de découverte en France métropolitaine en direction des classes de CM2 de l'école Ormesson Lot n°2-Organisation de séjours en France métropolitaine et/ou à l'étranger avec encadrement à destination des enfants âgés de 6 à 11 ans Lot n°3- Organisation de séjours en France métropolitaine et/ou à l'étranger avec encadrement à destination de jeunes âgés de 11 à 17 ans	Lot n°1- 150 participants maximum annuel Lot n°2- 60 participants maximum par séjour Lot n°3- 40 participants maximum par séjour
2021-341	21/12/2021	Signature du marché de services n° 95 210 89 ST 21-020 ayant pour objet les prestations d'assurance protection juridique <i>protection juridique de la collectivité: 3 118,50 € TTC</i> <i>protection fonctionnelle des agents : 958,88 TTC</i>	
SERVICES TECHNIQUES			
2021-321	10/12/2021	Conclusion d'un bail professionnel portant sur la location du cabinet médical n° 4 au sein de la maison médicale sise 5 bis rue de l'Arrivée, au profit du Docteur Sophie VU, médecin généraliste	Loyer mensuel 403,13 € HT/HC

URBANISME			
2021-303	29/11/2021	Exercice du droit de préemption urbain défini aux articles L. 210-1 et suivants du code de l'urbanisme sur les lots de copropriété n°3 et 76 relatifs à un bien sis 42 rue du Départ, à Enghien-les-Bains, et cadastré AB 209 et 469, moyennant un prix de DEUX CENT DOUZE MILLE EUROS (212 000 €)	212 000,00 €

oooooooooooo

I- ADMINISTRATION GENERALE

1. Remplacement de Madame Véronique DURK en tant que déléguée titulaire au sein de la commission paritaire du Centre culturel François Villon

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,

DECIDE :

Article 1 : Est élu à l'UNANIMITE Monsieur Albert KALADJIAN, pour remplacer Madame Véronique DURK en tant que délégué titulaire au sein de la commission paritaire du Centre Culturel François Villon.

Article 2 : MODIFIE la composition des membres représentant la Commune au sein de la commission paritaire du Centre Culturel François Villon comme suit :

Délégués titulaires :

Monsieur Grégoire PENAVERE
Madame Julia DELESCHAUD-RENAULT
Monsieur Roland MANGERET
Monsieur Albert KALADJIAN
Madame Pauline BIDAUD

Délégués suppléants :

Madame Sophie MERCHAT
Madame Sophie MALEY

2. Mise à jour du tableau des effectifs

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,

DECIDE :

De créer :

-1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet

3. Avenant n°3 à la convention de réservation du 17 février 1978 – Reprise de la gestion du restaurant de la résidence de personnes âgées Jean Moracchini par ARPARVIE

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,

APPROUVE : La reprise en gestion directe par l'association ARPAVIE du restaurant de la résidence pour personnes âgées Jean Moracchini à compter du 1^{er} février 2022.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention de réservation en date du 17 février 1978.

II- AFFAIRES FINANCIERES

4. Rapport d'Orientation Budgétaire

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

PREND ACTE : des grandes orientations budgétaires 2022 présentées dans le rapport de synthèse exposé par Madame MERCHAT, Adjoint au Maire déléguée aux finances,

PREND ACTE : que ces orientations budgétaires serviront de base de travail dans le cadre de la préparation et de l'élaboration du Budget Primitif 2022.

III- AFFAIRES « CULTURELLES, EVENEMENTIELLES, VIE ASSOCIATIVE ET JUMELAGE »

5. Subvention Conseil Régional d'Ile-de-France pour le Centre des arts

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE,

AUTORISE : Monsieur le Maire à demander le versement de la subvention pour le Centre des arts auprès du Conseil Régional d'Ile de France, à hauteur de 40 000€.

DIT : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

6. Approbation de l'effort artistique déployé par la Société Thermale et Touristique d'Enghien sur l'exercice 2020-2021

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à LA MAJORITE (6 abstentions, 3 contre)

DECIDE : d'approuver l'effort artistique déployé par la Société Thermale et Touristique d'Enghien pour l'exercice 2020-2021

IV-AFFAIRES TECHNIQUES

7. Conclusion de l'acte authentique de vente au profit de la SCI LVMH, représentée par Monsieur Minh CAO DAC, portant sur les lots numéro 13 et 21 à usage d'emplacement de stationnement au sein de la copropriété sise 6 rue de Malleville, à Enghien-les-Bains

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à LA MAJORITE (1 abstention),

DECIDE :

DE CONCLURE l'acte authentique de vente portant sur deux emplacements de stationnement numérotés 13 et 21, au profit de la SCI LVMH, représentée par Monsieur Minh CAO DAC, dans un ensemble immobilier cadastré section AC numéro 335, 349, 352, lots de volume 4, 13, et 24, sis 6 rue de Malleville à Enghien-les-Bains moyennant le prix global de VINGT CINQ MILLE DEUX CENT EUROS (25.200 euros).

D'AUTORISER Monsieur le Maire avec faculté de se substituer Monsieur Marc ANTAO ou Madame Sophie MERCHAT ces derniers dûment autorisés aux termes d'arrêtés de délégations de signature respectivement consenties par arrêtés n°2020-032 du 12 juin 2020 et n°2020-033 du 12 juin 2020, tous deux certifiés exécutoires par le représentant de l'Etat dans le département le 23 juin 2020, à signer la promesse et/ou l'acte authentique de vente (administratif ou notarié) et tous autres actes et pièces nécessaires à la poursuite de cette vente immobilière.

8. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre de l'aménagement de rayonnages mobiles au sein des archives communales

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,

SOLLICITE : une aide du Département la plus élevée possible, dans le cadre de l'acquisition et l'installation de rayonnages mobiles destinés aux archives municipales,

APPROUVE : le plan de financement annexé à la présente délibération,

SOLLICITE : la possibilité de démarrer les travaux avant la notification de la subvention par le Département,

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier,

DIT : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitre et article concernés.

9. Approbation du cahier des charges de rétrocession du droit au bail du local commercial sis 35 rue du Général de Gaulle et 3 rue Robert Schuman à Enghien-les-Bains

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à LA MAJORITE (3 abstentions, 1 contre)

ABROGE la délibération du conseil municipal n° 2021-12-16 du 25 novembre 2021,

APPROUVE le cahier des charges de rétrocession du droit au bail situé 35 rue du Général de Gaulle et 3 rue Robert Schuman à Enghien-les-Bains tel qu'annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel à candidatures pour la rétrocession de ce droit au bail commercial.

V- QUESTIONS DIVERSES

10. Protection sociale complémentaire des agents territoriaux : débat obligatoire/évolution du contexte juridique :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir débattu,

PREND ACTE que l'obligation de participation en matière de santé devra être effective au 1^{er} janvier 2026 et l'obligation en matière de prévoyance au 1^{er} janvier 2025.

11. Convention de mise à disposition du service de l'Office de tourisme de la communauté d'agglomération Plaine Vallée au profit de la ville d'Enghien-les-Bains

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE :

APPROUVE : la convention de mise à disposition du service de l'Office de tourisme intercommunal entre la communauté d'agglomération Plaine Vallée et la ville d'Enghien-les-Bains.

DIT : que la convention de mise à disposition du service de l'Office de tourisme intercommunal prend effet rétroactivement à la date du 1^{er} janvier 2022 pour une durée d'un an.

DECIDE : que la mise à disposition dudit service s'effectue à temps non complet pour 50% correspondant aux jours de présence d'un agent de catégorie A relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux pour un pourcentage de son temps fixé à 50%.

DECIDE : que remboursement mensuel de la mise à disposition de l'agent désigné à l'annexe 2 est versé semestriellement, à charge pour la Communauté d'agglomération Plaine Vallée d'émettre un titre en ce sens.

AUTORISE : Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition de service ainsi que tous les actes y afférents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



Le Maire
1^{er} Vice-président
du Conseil départemental du Val d'Oise

Philippe SUEUR ✎